
Étaient présents : Messieurs Jacques DUVIVIER, Ludovic HARDOUIN, Christian RICOU, Vincent BONIGAL et Mesdames Monique ALLAB et Céline CEFBER-MANDARD.

Étaient absents avec pouvoir: M Philippe CAUBEL avec pouvoir à M le Maire Jacques DUVIVIER, M Yvon GUEGAN avec pouvoir à Mme Monique ALLAB et M Amaury de LOUVENCOURT avec pouvoir à M.Ludovic HARDOUIN

Était absent sans pouvoir: M Olivier ARNOLD

Mme Céline CEFBER-MANDARD a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire à l'ordre du jour 2 points supplémentaires arrivés après l'établissement de la convocation:

Renouvellement pour 3 ans de la convention nom@de avec le Département pour la bibliothèque arrivée à échéance

Demande de subvention de 50% auprès de la DRAC pour la restauration de la Vierge à l'enfant

Ces ajouts sont acceptés à l'unanimité, ces points porteront respectivement les n° 2018-049 et 2018-050 de l'ordre du jour.

2018-034 : Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2018

Lecture faite et sans observations à l'issue de l'envoi du dit Procès Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès Verbal du 30 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des présents et pouvoir, à savoir : 0 voix Contre, 0 abstention, et 9 voix Pour.

2018-035 : Décisions de M le Maire en vertu de sa délégation de pouvoir-articles L 2122-22 et L.2122-23 du CGCT depuis le 30/03/2018

- Établissement d'un bon de commande chez Garage Benard à Orbigny pour un bon carburant de 60€ à l'attention de M Christian RICOU pour le mois d'avril 2018 imputé au compte de fonctionnement 60622
- Acceptation du devis Gougeon pour l'installation d'une nouvelle centrale de programmation et relais des cloches et de l'horloge mairie suite à dysfonctionnement d'un montant TTC de 1911.60 € imputé au compte d'investissement 2158
- Acceptation du devis Jul Caillat pour le remplacement du chauffe eau percé au 2C de la rue du stade d'un montant TTC de 870.34 € imputé au compte d'investissement 2135
- Acceptation du devis Locat vaisselle pour la location de la vaisselle de la fête de la bière 2018 d'un montant TTC de 276.83 € imputé au compte de fonctionnement 62322
- Acceptation du devis complémentaire Desprès Menuiserie pour la pose de 8 contremarches à l'escalier bois, la pose d'une double cloison pour condamner l'ouverture avec le fournil et le remplacement d'une serrure cassée suite aux recommandations de La Poste d'un montant TTC de 1574.10 € imputé au compte d'investissement 2135 opération 149 « Mise aux normes commerces »
- Acceptation du devis Choinière pour la campagne 2018 de changements de radiateurs dans certains logements locatifs d'un montant TTC de 5976.30 € imputé au compte d'investissement 2135
- Acceptation du devis Abside pour la réalisation d'une toiture de liaison entre la boucherie et le laboratoire charcuterie en remplacement de la toile non satisfaisante d'un montant TTC de

2860.58 € imputé au compte d'investissement 2188 opération 149 « Mise aux normes commerces »

- Acceptation du devis Garage Loiseau pour l'achat tracteur tondeuse Iseki SF224 HD d'un montant TTC de 27 600 € imputé au compte d'investissement 2182 opération 170 « Équipements services techniques municipaux »
- Acceptation du devis Pierre Legoff pour l'achat de produits d'entretien pour les bâtiments d'un montant TTC de 369.90 € imputé au compte de fonctionnement 60631
- Acceptation du devis Busser-Provost pour l'achat de 264 m de tuyaux annelés PVC pour le fossé de remembrement situé à la Pierre Debout d'un montant TTC de 8 078.40 € imputé au compte de fonctionnement 615231
- Acceptation du devis Auto Bat Protec pour la pose de films opaques sur les vitres du rez de chaussée de la nouvelle agence postale suite aux recommandations de La Poste d'un montant TTC de 504 € imputé au compte d'investissement 2188 opération 149 « Mise aux normes commerces »
- Établissement d'un bon de commande chez Garage Benard à Orbigny pour un bon carburant de 60€ à l'attention de Mme Léger pour le second trimestre 2018 imputé au compte de fonctionnement 60622
- Établissement d'un bon de commande chez Joué Club Loches pour l'achat de cadeaux de naissance du futur BB de Laetitia Chevallier d'une valeur de 59€ imputé au compte de fonctionnement 6238.
- Établissement d'un bon de commande chez Super U Chissay pour l'achat de vins pour le banquet des aînés du 29 avril d'une valeur de 100€ imputé au compte de fonctionnement 62328
- Établissement d'un bon de commande chez A Fleur d'Eau de St Georges pour l'achat d'un bouquet de fleurs pour l'ainée des présentes au banquet CCAS d'une valeur de 60€ imputé au compte de fonctionnement 62328
- Établissement d'un bon de commande chez Boutin pour l'achat de vins pour la fête de la Bière d'une valeur de 150€ imputé au compte de fonctionnement 62322
- Acceptation du devis Olivier COLLIN maçon à Selles s/Cher pour l'ouverture intérieure du mur porteur entre le logement 11 rue Rabelais et l'ancienne agence postale d'un montant TTC de 2784 € imputé au compte de fonctionnement 6152281
- Acceptation du devis O CARACAO DE PORTUGAL pour l'animation folklorique de la Foire aux Chèvres 2018 sur le thème du Portugal d'un montant TTC de 350 € imputé au compte de fonctionnement 62326
- Acceptation du devis Axima Réfrigération pour la remise en service du piano du chalet suite visite Socotec d'un montant TTC de 510.78 € imputé au compte de fonctionnement 61558
- Acceptation du devis Leloup pour le nettoyage du plancher chauffant de la salle socioculturelle programmé début octobre d'un montant TTC de 2260.80 € imputé au compte de fonctionnement 6152214
- Acceptation du devis Kéolis pour la sortie scolaire de fin d'année des élèves à Lulu Parc de Rochecorbon d'un montant TTC de 363 € imputé au compte de fonctionnement 6247
- Acceptation du devis hors marché Busser-Provost pour la remise en état de la cour de la forge le long du ruisseau suite fin de chantier d'un montant TTC de 1500 € imputé au compte d'investissement 2313
- Acceptation du devis Yvard pour le remplacement de la courroie d'embrayage et roulement du galet tendeur sur la petite tondeuse Wolf d'un montant TTC de 125.95 € imputé au compte de fonctionnement 61551
- Acceptation du bon de commande Milan Presse transmis par l'école pour l'abonnement annuel à un hebdomadaire d'un montant 56€ imputé au compte de fonctionnement de l'école 6067
- Acceptation du devis Elabor pour la procédure de relevage des concessions de l'ancien cimetière recensées comme abandonnées (25 environ) suite à la fin de la procédure de reprise des sépultures débutée en 2014 d'un montant TTC de 17 827.20 € imputé au compte d'investissement 2116

- Acceptation du devis AJ Clean pour la réfection peinture et sol de l'ancienne agence postale en vu d'agrandir le logement 11 rue Rabelais au rez de chaussée d'un montant TTC de 4 589.87 € imputé au compte de fonctionnement 6152281
- Acceptation du devis Abside pour la réfection de la toiture du Centre de secours de Céré la Ronde d'un montant TTC de 4557.59 € imputé au compte d'investissement 21318
- Acceptation du devis hors marché SES Nouvelle pour la réalisation de panneaux giratoires pour l'impasse Saint Martin (stop+ voie sans issue+ place handicapée+plaque de rue) suite fin de chantier de la Phase2 d'un montant TTC de 292.44 € imputé au compte d'investissement 21578 opération 166.
- Acceptation du devis hors marché Hory Chauvelin pour la réalisation d'un pilier de portail attenant au mur séparatif de la forge d'un montant TTC de 1306.80 € imputé au compte d'investissement 2313 opération 162
- Acceptation du devis Panicentre pour la remise en état du four à pains d'un montant TTC de 1769.57 € imputé au compte d'investissement 2158 opération 149 « Mise aux normes commerces »
- Acceptation du devis Jul Caillat pour le remplacement d'une baignoire en bac à douche au 2A de la rue du stade suite à prescription médicale d'un montant TTC de 2414.37 € imputé au compte d'investissement 2135

2018-036 : Vote de la subvention 2018 à l'association des jeunes

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association des jeunes qui sollicite 500 € pour l'année 2018. Leur stand de burgers lors de la fête de la bière ayant rencontré un vif succès, et plus que les menus de joues de porc, les élus présents proposent de leurs donner plus pour les encourager.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité soit, 0 voix contre, 0 abstention, 9 voix Pour

D'attribuer une subvention à l'Association des Jeunes d'un montant de 710 € pour l'année 2018

Dit que les crédits sont inscrits au compte 6574 du BP2018

2018-037 : Projet d'achat de parcelles à la SCI de la Pelleminièrre

M le Maire rappelle le point 2017-067 de la réunion du 30 septembre 2017, rend compte de ses diverses entrevues consécutives avec M Jean-Marie LOUET et M DEBRIE concernant entre eux l'existence d'un droit de passage de 3m et d'une servitude pour réseaux d'1 m et redonne lecture du courrier de demande de M Jean-Marie LOUET, gérant de la SCI de la Pelleminièrre en date du 09 septembre 2017 et présente le plan de division-bornage réalisé par Géoplus de Montrichard le 26 septembre 2017.

Vu le courrier en date du 09 septembre 2017 de M Jean-Marie LOUET gérant de la SCI de la Pelleminièrre proposant de vendre à la commune au prix de 12€ le m², 2 parties de terrains d'une surface d'environ 500 m² source d'une division des parcelles C150 et C648 situées en continuité des parcelles GOUVRIT nouvellement acquises par la commune et sollicite la participation financière de la commune aux frais de bornage à hauteur de 50% des frais

Vu la proposition d'honoraires n°1707-M1031 du Cabinet Expert Géoplus s'élevant à 949.20€ TTC.

Vu les différentes entrevues entre M le Maire, M Philippe CAUBEL et Messieurs Jean-Marie LOUET et Roger DEBRIE

Considérant la nécessité de réserve foncière dans le cadre du futur aménagement du Centre Bourg envisagé par les élus

Après en avoir débattu, à l'unanimité

Le Conseil Municipal,

Accepte la proposition de la SCI de la Pelleminièrre concernant l'achat de foncier non bâti constructible au prix de 12€/m² détaillée comme suit :

C0717 (issue de la division de la parcelle C0150) de 387 m² pour un montant de 4 644€

C0719 (issue de la division de la parcelle C0648) de 89 m² pour un montant de 1 068€

Accepte le plan de division et de bornage M2017-058 tel que réalisé par le Cabinet géomètres experts Géoplus de Montrichard

Accepte de participer pour moitié au frais de bornage et de division du géomètre s'élevant à 949.20 € TTC, soit 474.60 € à la charge de la commune

Charge M le Maire ou M Caubel 1er Adjoint de la signature des actes notariés correspondant.

Dit que les crédits sont inscrits aux comptes 2111 terrains nus et 2031 frais études du BP2018

2018-038 : Modification des statuts de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente le dossier.

La communauté de communes de Bléré val de Cher, gère, par délégation de la région Centre Val de Loire le transport scolaire sur son territoire. Néanmoins, la compétence est limitative en fonction de ce qui est inscrit dans nos statuts.

Les enfants de la Commune de Céré la Ronde fréquentent certains établissements secondaires situés à Loches. Le Transport Scolaire de ces élèves est assuré par Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires (SITS) du Lochois.

Le SITS du Lochois sollicite la communauté de communes de Bléré Val de Cher pour adhérer audit syndicat en lieu et place de la Commune de Céré la Ronde. Le conseil municipal a accepté le principe que la CCBVC adhère au SITS du Lochois, et a accepté le principe du financement du SITS par le biais des charges transférées. Néanmoins, avant d'adhérer au syndicat, il convient de modifier les statuts, dans les compétences facultatives comme suit :

Transports Scolaires

La communauté de communes est compétente, en tant qu'organisateur secondaire par délégation de la Région Centre - Val de Loire, en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement :

Des transports scolaires assurant la desserte des établissements scolaires suivants :

- Etablissements scolaires d'Amboise,
- Collège « Le Reflessoir » à Bléré,
- Collège « Georges Brassens » à Esvres-sur-Indre
- Collège « Raoul Rebout » à Montlouis-sur-Loire
- Maison Familiale et Rurale de la Croix-en-Touraine
- Des écoles élémentaires et maternelles de Bléré
- Des écoles élémentaires et maternelles de Athée sur Cher,
- Des écoles élémentaires et maternelles de La Croix en Touraine,
- Du regroupement pédagogique de Luzillé et Epeigné les Bois,
- Du regroupement pédagogique de Chisseaux et Francueil,
- Du regroupement pédagogique de Civray de Touraine et Chenonceaux,
- Du transport des enfants de Sublaines vers les écoles de Bléré
- Du transport des élèves de Céré-la-Ronde vers les établissements scolaires de Loches

La communauté de communes pourra intervenir hors de son territoire par voie de convention, pour le transport des élèves en direction d'établissements scolaires extérieurs.

Le conseil municipal doit délibérer sur cette proposition de modification statutaire proposé par le conseil communautaire du 29 mars 2018.

Le conseil municipal,

Vu la loi 99-546 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite Loi Chevènement,

Vu l'arrêté 14 décembre 2000, modifié, par lequel Monsieur le Préfet d'Indre et Loire a créé la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher au 1er janvier 2001, modifié,

Vu la demande de la commune de Céré la Ronde de transmettre à la communauté de communes de Bléré val de Cher la compétence Transports Scolaires vers les établissements scolaires de Loches,

Vu la demande du Syndicat intercommunal de Transports Scolaires du Lochois d'adhésion de la communauté de communes de Bléré Val de Cher en lieu et place de la commune de Céré la Ronde,

Considérant la délibération de la communauté de communes, en date du 29 mars 2018 sollicitant une

modification de ses statuts en matière de transports scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la modification des statuts de la Communauté de Communes selon le projet joint exposé,

DIT que la proposition de statuts sera annexée à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à la présidente de la communauté de communes,

AUTORISE M le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier

**2018-039 : Synd.Interco des Transports Scolaire du Lochois-
Demande autorisation Adhésion à la CCBVC**

M le Maire donne lecture du recommandé reçu de la CCBVC sollicitant l'accord des 15 communes membres afin que celle-ci puisse adhérer au Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires du Lochois comme le prévoit ses statuts et sa compétence Transports Scolaires.

M le Maire rappelle que la commune a déjà donné son aval lors de sa séance du 27 janvier 2018, point 2018-008.

**2018-040 : Réflexion sur la continuité de prise en charge des abonnements eau des
abonnés de Céré-la-Ronde par la commune.**

M le Maire rappelle que depuis plusieurs mandats déjà, la commune a fait le choix de par ses ressources supérieures à normale, de prendre entièrement à sa charge les frais d'abonnement des compteurs d'eau maison et jardin de tous les abonnés de la commune au SIAEP Céré/Epeigné.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable a décidé en ses séances du 29/03/2017 et du 28/03/2018 de revoir à la hausse les abonnements maisons et jardins 2018 et 2019, ce qui engendre indirectement un impact financier sur le budget communal.

Vu les moyens financiers de la commune,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir débattu, à l'unanimité,

Décide de reconduire la prise en charge des abonnements eau maison et jardin de tous les abonnés pour les 2 prochaines facturations à venir (2018 et 2019).

Dit que les crédits ont été inscrits au BP2018 et devront l'être pour le BP2019

**2018-041 : Sortie de l'actif : DM1 et durée d'amortissement
des parcelles cédées à M El Hussein**

Vu la nécessité de procéder à des opérations d'ordre dans le cadre de la sortie de l'actif des cessions de terrains avec M et Mme El Hussein

Vu le plan de division M2017-025 C du Cabinet d'Experts Géoplus en date du 05/12/2017

Considérant l'Opération soldée

M le Maire propose la répartition de crédits suivante :

37046	CERE LA RONDE - (COMMUNE)	DM n°1 2018
Code INSEE	COMMUNE DE CERE LA RONDE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-204412 : Subv nature org publics - Bâtiments et installations	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2132 : Immeubles de rapport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	150,00 €	0,00 €	150,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	150,00 €	0,00 €	150,00 €
Total Général		150,00 €		150,00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité soit 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 voix d'ABSTENTION

Approuve la sortie de l'actif des parcelles C 713 et C715 cédées à M et Mme El Husseini suivant acte du 19 mars chez Maître Nicolas TIERCELIN à Montrichard

Approuve la décision modificative n°1 telle que présentée

Fixe la durée d'amortissement à 1 an

Charge M le Maire de la signature des éventuels documents afférents

2018-042 : Baux et loyers (Fournil Boulangerie et Au Café Céré)

1. M le Maire informe avoir rencontré M^ê Rafel le 24 mars 2018 qu'il a mandaté pour intervenir dans l'affaire des biens mobiliers laissés à l'abandon par M.Chardron suite à son départ en mai 2017.

M Chardron avait jusqu'au 02 juin 2018 pour reprendre l'intégralité de ses biens. Il a répondu par AR le 26 mai 2018 qu'il laissait tous les matériels à la commune qui était libre d'en disposer comme elle le souhaite.

M Hardouin ajoute avoir été sollicité par Mme Sarah Bertin, actuellement sur Faverolles sur Cher, boulangère de pains spéciaux à base de céréales uniquement, qui serait intéressée pour la location de la partie fournil pour simplement venir y faire cuire son pain.

Toutefois, pour cela une remise aux normes s'impose, un devis de réparation du four a été demandé à PaniCentre moyennant 1769.57 € ainsi qu'un devis chez Bolloré pour la remise en état de la cuve à fioul enterrée moyennant 819.60 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité soit 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 voix d'ABSTENTION

Approuve la location de la partie fournil à Madame Sarah Bertin pour laquelle un bail sous seing privé sera réalisé

Fixe le montant du loyer mensuel à 100€, charges en sus.

Approuve le devis PaniCentre de 1769.57 € TTC pour la remise en fonctionnement du four à pains CERVAP BONGARD

Approuve le devis Bolloré de 819.60 € TTC pour la remise en fonctionnement de la cuve à fioul enterrée

Charge M le Maire de faire réaliser avant tout entrée dans les lieux, un diagnostic électrique par Socotec et les réparations afférentes si nécessaires

Charge M le Maire de la signature du bail, des devis précités ainsi que des éventuels documents afférents

Dit que les crédits sont inscrits au BP2018 opération 149 mise aux normes des commerces

2. M le Maire informe que la signature de la cession du fonds de commerce entre Camax et SASU Brynat (M Garnier) a eu lieu le jeudi 31 mai. Le café-restaurant devrait pouvoir rouvrir très prochainement courant juin.

Dans un souci d'égalité entre les commerçants, M le Maire propose que le loyer mensuel du café-restaurant soit fixé à 300€ au lieu de 500€. M le Maire, ajoute que pour que le repreneur puisse vivre dans le logement comme il le prévoit, des travaux de rénovation doivent être entrepris.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité soit 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 voix d'ABSTENTION

Approuve le montant du loyer mensuel du café-restaurant « Au Café Céré » à 300€, charges en sus.

S'engage conformément au bail à lui faire installer une salle de douche à l'étage actuellement inexistante ainsi que la réfection des sols et peinture du logement à l'étage afin qu'il puisse y habiter au plus vite.

**Charge M le Maire de faire établir des devis et les réparations nécessaires
Dit que les crédits ont été inscrits au BP2018**

2018-043 : Tarifs et règlements 2018-2019 Cantine, Garderie et Transport

M le Maire donne la parole à M. Hardouin.

Après avoir entendu le rapport de la commission scolaire réunie mercredi 30 mai à 9h en mairie, les tarifs et règlements des régies scolaires Cantine, Garderie et Transport sont fixés comme suit pour la rentrée scolaire 2018/2019:

❖ Cantine :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 9 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention

Accepte de ne pas réévaluer les tarifs et fixe ainsi comme suit les prix des repas pour l'année scolaire 2018/2019:

- Le repas enfant reste à 3.35 €
- Le repas adulte reste à 4.70 €
- Le repas occasionnel reste à 4.00 €

Décide de ne pas revoir le règlement de cantine actuel qui convient

Précise que le règlement doit continuer à être appliqué à la lettre par les agents de service afin d'éviter tous débordements.

❖ Garderie :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, soit 9 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention

De fixer les tarifs 2018/2019 comme suit:

- **Tarif fréquentation régulière:**
 - ⊙ **1^{er} et 2^{ème} enfant**
 - 4.00 € pour une fréquentation à la journée (matin et soir).
 - 2.00€ la présence du matin seul
 - 2.50 € la présence du soir seul
 - ⊙ **à partir du 3^{ème} enfant**
 - 2.40 € pour une fréquentation à la journée (matin et soir).
 - 1.20 € matin seul
 - 1.60 € la présence du soir seul.
- **Tarif fréquentation occasionnelle:**
 - 4€ de l'heure pour le 1^{er} et 2^{ème} enfant
 - 2.75€ de l'heure à partir du 3^{ème} enfant.
- **Tarif dépassement des heures d'ouverture:**
 - 5.00 € / $\frac{1}{4}$ heure supplémentaire engagé et par enfant.

❖ Transport scolaire :

Vu le Code de l'éducation

Vu le Code des Transports

Vu le C.G.C.T

Vu la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs (dite « LOTI »)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République

Vu la délibération de la Commission permanente approuvant la convention de délégation de compétence d'organisation de transports scolaires entre la Région Centre Val de Loire et les organisateurs de second rang de l'Indre et Loire et autorisant Monsieur le Président du Conseil Régional Centre Val de Loire à la signer

Vu le Règlement régional des transports scolaires applicable à l'Indre et Loire adopté par la Commission permanente de la Région Centre Val de Loire en date du 13 avril 2018

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte d'appliquer le règlement de transports scolaires régional 2018-2019 applicable au Département d'Indre et Loire.

Accepte de poursuivre sa politique de gratuité des Transports scolaires et par conséquent

Accepte la prise en charge à 100% des 25 € de frais de gestion /enfant avec un maxi de 50 €/famille instaurés par la Région à compter de la rentrée 2018-2019.

Dit que les circuits aller/retour ainsi que les horaires aller/retour resteront inchangés

2018-044 : Personnels

- Mme Chevallier étant actuellement en congés maternité jusqu'au 17 septembre, il convient pour assurer la continuité du ménage dans certains bâtiments communaux durant l'été, de recruter une personne extérieure pouvant assurer ce service.

Mlle Mathilde Fremin du Sartel étant disponible, un CDD de remplacement lui sera fait pour 6 heures par semaine pour une durée d'1 mois du 01 au 31 août 2018.

- Le contrat de Mme Chevallier arrivant à échéance le 16 septembre 2018, il est à la majorité renouvelé jusqu'au 31/12/2018 pour 10 heures/semaine.

2018-045 : Projet d'arrêtés d'interdiction de stationnement des Camping-cars hors zone Aire payante et d'interdiction de circulation de moto-cross sur le territoire communal.

1. M le Maire informe avoir été sollicité par deux personnes pour interdire par arrêté municipal le stationnement des Camping-cars en dehors de la zone aménagée payante créée en 2016.

Renseignements pris auprès du bureau du contrôle de la légalité de la Préfecture, même si le Maire a compétence pour fixer les règles de stationnement par arrêtés municipaux, la prise d'un arrêté ne peut être général et absolu. Il doit être fortement motivé (gêne à la circulation, nuisances sonores, dégradations...). De plus, il est rappelé que le Maire n'a pas compétences sur les stationnements sauvages sur propriétés privées.

Quand bien même il existerait une aire appropriée réalisée à cet effet sur la commune, sans constatations avérées de dégradations, de sinistres, de nuisances sonores et circulatoires la majorité des élus ne souhaite pas qu'un arrêté du Maire soit pris, ceci pouvant ralentir le développement touristique de notre commune et l'activité commerciale de nos petits commerces.

2. M le Maire fait part d'une seconde demande d'interdiction, cette fois concernant motos et quads empruntant les chemins ruraux et privés notamment durant les périodes de chasses à tir de septembre à avril.

Si les services de la Préfecture l'autorisent, un arrêté de circulation interdira, à partir de septembre prochain, le passage des quads et motos tous terrains sur les chemins ruraux traversant ou jouxtant des bois concernés par des chasses à tir durant la période de septembre à avril exclusivement.

2018-046 : Lancement de la consultation de Maitrise d'œuvre de l'opération 153- P.A.V.E dans le cadre de l'aménagement du Centre Bourg.

En l'absence de M Caubel, M le Maire propose que soit lancée avant l'été, une consultation directe de conception/maitrise d'œuvre concernant l'opération 153 PAVE-Aménagement Centre Bourg programmée au BP2018. Un courrier sera dressé en ce sens auprès de 3 cabinets d'études. Il serait souhaitable que le choix du cabinet puisse se faire lors du prochain conseil de septembre.

2018-047 : Avis sur participation avec Epeigné les Bois au financement de la bâche incendie au Collier

M le Maire donne lecture du courrier de M Christian Percevault, Maire d'Epeigné les Bois, reçu le 26 mai dernier, qui sollicite la participation de la commune de Céré la Ronde au financement d'une bâche incendie de 120 m³ au lieu dit Le Collier, ce hameau étant composé de 3 maisons sur Céré la Ronde et 6 sur Epeigné les Bois avec un projet d'une 7^{ème} à venir.

La quote part demandée et votée par la commune d'Epeigné les bois s'élève à 50% de 15 042 € TTC suivant devis Busser-Provost 2018-528 (point 1 et 2 du devis) soit 7521 €.

Vu le courrier de demande de M le Maire d'Epeigné les Bois,

Vu la délibération 2018-047 prise le 14/05/2018 par le Conseil Municipal d'Epeigné les Bois

Vu le C.G.C.T et la réglementation en matière de Doctrine Incendie et les responsabilités du Maire qui en découlent

Considérant la nécessité d'apporter une défense incendie conforme dans ce hameau commun aux deux communes et ainsi permettre l'obtention de permis de construire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la participation conjointe aux frais d'installation d'une bâche incendie (PENA) de 120m³ au lieu dit Le Collier-rue du Chant d'oiseau

Accepte le montant de la participation fixé à 50% de la partie 1 et 2 du devis Busser-Provost soit 7 521 €

Dit que les crédits ont été inscrits au BP2018 article 21568

2018-048 : Questions Diverses :

- **Prochain conseil municipal** : Le prochain conseil municipal se tiendra le samedi 22/9 à 9h00
- **Astreintes des élus durant l'été** : M le Maire sera absent du 18/8 au 2/9, M Caubel du 02 au 07/7 et du 04 au 08/09, M Hardouin du 11/8 au 26/8, M Ricou du 08 au 21/07.
- **Local à louer** : Madame Céline Cefber-Mandard informe que la couturière de Céré la Ronde, Mme Grave, lui a fait part lors de la fête de la bière, d'une recherche de local suffisamment grand pouvant accueillir environ 3000 costumes de l'association loi 1901 « Il était une fois Louis XII » actuellement domiciliée à Neuvy (41) qu'elle envisage de présider. Le conseil propose soit le 3^è logement Renaissance impasse de la Forge, soit le logement communal au 11 rue Rabelais. Une réunion avec l'association est programmée Samedi 30 juin à 10 h à la mairie.
- **Journées du Patrimoine 2018** : Cette année, seule l'ouverture au public de l'église sera proposée. Des bénévoles pour tenir les permanences sur 1 ou 2 jours sont les bienvenues, ils sont invités à se proposer au secrétariat de mairie.
- **Inauguration du Square « Jean Touchelet »** : M le Maire propose après aval de Mme Touchelet de nommer le petit square « Jean TOUCHELET » créé par sous un de ses conseils municipaux. Une cérémonie d'inauguration se tiendra le dimanche 30 septembre 11h suivi d'un petit pot dans le square si le temps le permet. Le secrétariat est chargé de commander la plaque sur le même modèle que celle du Capitaine Mirault.
- **Projet de structure pour personnes âgées sollicité par Mme Laetitia Chevallier** : M Hardouin informe que Mme Chevallier, de par son métier, aimerait monter une structure communale de soin de jour sur la commune. Même si le projet est intéressant, les élus n'envisagent pas ce projet comme communal car

très couteux, très complexe et très long à réaliser. Toutefois, ils l'invitent à le réaliser en son nom propre sur un terrain communal ou privé qu'elle pourra acquérir.

- **Phase 2 St Vincent** : Mme Cefber-Mandard informe que les nouveaux locataires font beaucoup de bruits et dérangent le voisinage. Des rappels à la loi et au civisme doivent leur être prodigués d'urgence avant que l'ambiance générale ne se dégrade plus.
- **La Journée des bénévoles**: M le Maire décide d'organiser une Journée des bénévoles le **dimanche 16 septembre à 12h au stade**, où se réuniront les bénévoles actifs des associations communales œuvrant pour le bien être, la culture, le sport, l'animation du village autour d'un repas champêtre. L'invitation se fera sur carton personnalisé au vu des listes remises par les Présidents(es) des associations locales. Chaque bénévole devra impérativement venir accompagner d'un futur bénévole afin de fédérer et assurer la continuité de certaines associations qui s'essouffent ou manquent de bénévoles. Le repas réalisé par le traiteur local sera financé par la commune.

2018-049 : Renouvellement pour 3 ans de la convention nom@de avec le Département pour la bibliothèque arrivée à échéance

M le Maire informe que la convention de partenariat nom@de avec Direction du livre et de la lecture publique du Conseil Départemental arrivée à échéance doit être reconduite pour que la bibliothèque communale puisse continuer à rendre le meilleur des services à ses abonnés. En sachant, que la commune ayant moins de 1000 habitants, la participation communale auprès du département reste gratuite.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte de reconduire la convention de partenariat pour un portail commun des ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre et Loire.

2018-050 : Demande de subvention de 50% du HT auprès de la DRAC pour la restauration de l'original de la Vierge à l'enfant, objet classé en 1908

M le Maire informe que suite à une visite en mars dernier, des services de l'état, la DRAC d'Orléans avait évoqué le souhait de revoir la Vierge à l'Enfant, classé Monument Historique en 1908, réintégrer l'église St Martin au plus vite, son stockage dans un des placards de la mairie sans air ventilé n'étant pas conseillé.

La DRAC pouvant financer 50% du montant HT des frais de restauration, du support console et de la sécurisation, 3 restauratrices ont été contactées, seulement 2 ont répondu.

Vu l'état actuel de l'original de la Vierge à l'Enfant en pierre polychrome du XVIème, classé Monument Historique le 04/11/1908

Vu le cahier des charges établi par la DRAC suite à leur visite en début d'année

Vu le devis de restauration D 2018-15 transmis par Madame Agathe HOUVET en date du 21 mai 2018 d'un montant de 5940€ TTC

Vu le devis de restauration transmis par Madame Cécile ROLLAND en date du 24 mai 2018 d'un montant de 2862€ TTC

Vu l'avis de la DRAC en date du 1 juin 2018 sur les 2 propositions reçues

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Décide sur les recommandations de la DRAC, de retenir le devis de Madame Cécile ROLLAND en date du 24 mai 2018 d'un montant de 2862€ TTC, complet sans avoir été surestimé.

Accepte de solliciter l'aide de l'état au titre des monuments historiques auprès des services de la DRAC d'Orléans.

Décide de solliciter 50% du coût HT de l'opération fixée à 2385 € HT soit 1192.50 €

Décide de prendre sur ses fonds propres la somme restante soit 1669.50 €

Autorise M le Maire et M Philippe Caubel à signer tous documents afférents à cette demande de subvention

Dit que les crédits ont été inscrits au budget 2018 article 2316.

Plus de question ne venant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 12.10